



handi'dot

Le fonds de dotation créé par l'Adapei var-méditerranée

Investissons sur nos différences

HANDI'DOT

L'Adapei var-méditerranée a créé son fonds de dotation Handi'dot pour collecter des financements supplémentaires et permettre, grâce à la générosité de donateurs, de financer des projets innovants en faveur des personnes vulnérables.

NOS 3 PRIORITÉS

- 1** Un accompagnement adapté pour favoriser l'inclusion sociale et professionnelle de nos publics
- 2** L'apprentissage, la formation professionnelle et la reconnaissance des compétences des personnes vulnérables
- 3** L'autonomie, la citoyenneté et l'inclusion par le logement, l'accès à la santé, à l'éducation, aux transports...

LA GOUVERNANCE



Carole Verdet
Présidente



Thérèse Forli
Trésorière



Eglantine Eméyé
Secrétaire



Frédérique Paix
Administratrice



Thierry Eymard
Administrateur

COMPTES & TRANSPARENCE

Le fonds de dotation Handi'dot rend public ses comptes, publiés annuellement au journal officiel et contrôlés par un commissaire aux comptes indépendant.

Handi'dot soutient des projets innovants, prérequis indispensable pour promouvoir l'autonomie, l'inclusion sociale et professionnelle des personnes accompagnées. Une partie des fonds collectés sert à développer des projets proposés par des professionnels pour répondre à un besoin identifié suite à leur expérience terrain, auprès des usagers.

GRÂCE À VOUS



Création d'une maison de répit pour enfants autistes

Grâce au soutien de nos mécènes et avec l'aide de l'Agence Régionale de Santé, nous avons pu ouvrir en 2016 une maison de répit pour enfants autistes à Pierrefeu-du-Var et ainsi offrir une solution nouvelle à des familles qui avaient besoin de souffler.

Chaque année, nous levons des fonds pour offrir des journées d'ouverture supplémentaires et ainsi permettre aux familles de sortir de situation de crise et de s'accorder du répit.

Nous souhaitons désormais aller plus loin dans la démarche et proposer un service d'accompagnement au domicile des familles.

Ensemble, faisons évoluer nos projets !

D'autres projets peuvent être réalisés grâce à votre aide !

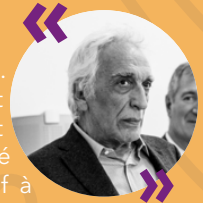
A découvrir sur :

<https://adapei-varmed.fr/soutenir/faire-un-don/>

NOTRE PARRAIN **GÉRARD DARMON** TÉMOIGNE

C'est toujours formidable de voir un projet naître et aboutir.

En tant que parrain, cela me rend fier. Bénévoles, donateurs, familles... aujourd'hui je suis admiratif devant l'engagement, le courage et l'abnégation des professionnels, qui accompagnent quotidiennement ces milliers de personnes, enfants et adultes, dont la vulnérabilité réclame un soutien particulier. Prendre soin de l'autre, être attentif à chacun, cela devrait être l'affaire de tous. Exprimons notre solidarité, soutenons l'association dans les formidables actions qu'elle met en place pour construire une société où chacun trouve sa place.



LE DÎNER DE GALA

Une soirée placée sous le signe de la solidarité et de l'inclusion !

Ce dîner caritatif s'adresse à tous ceux, particuliers et entreprises, qui souhaitent affirmer leur soutien en réservant un couvert ou une table. Il permet également aux participants de rencontrer et d'écouter tout au long de cette soirée des personnalités reconnues qui viennent témoigner de leur implication. L'acteur Gérard Darmon, le chef cuisinier Guillaume Gomez, la présentatrice Eglantine Eméyé, l'actrice Cyrielle Clair ou encore l'ancien joueur international de rugby Frédéric Michalak sont quelques-unes des personnalités sur lesquelles nous savons compter.

COMMENT NOUS AIDER

Faire un don

Pour les particuliers assujettis à l'impôt sur le revenu, votre don vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu de 66 %.

Pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés, votre don à une association vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt de 60 % du montant du versement (dans la limite de 5 % du CA).

Comment faire un don ?

- en ligne sur l'espace sécurisé www.helloasso.com
- Par chèque à l'ordre de : Fonds de dotation Handi'dot
- Par virement bancaire : Code étab. 18315 / Code guichet 10000
N° de compte 08006107386 / IBAN : FR76 1831 5100 0008 0061 0738 647

2 Devenir mécène

Le mécénat est un dispositif permettant à une entreprise de verser un don à un organisme. Il existe 4 formes de mécénat :

- **Financier** : versement d'un don en numéraire
- **Nature** : don de produits ou de prestations de services
- **Matériel** : véhicule, informatique, mobilier, prêt de salle...
- **Compétence** : mettre à profit le talent et l'expertise de vos collaborateurs

3 Transmettre votre patrimoine

Les donations et legs sont des libéralités données à titre gratuit à des associations permettant de les financer. Les donations et legs sont intégrés dans le patrimoine de l'association de façon définitive.

Donations : elles peuvent prendre la forme de bien meuble, immeuble ou somme d'argent. Elles sont déductibles à 66 % de l'impôt sur le revenu. Elles sont réalisées du vivant du donateur par acte authentique ou sous seing privé.

Legs : il peut prendre la forme de biens mobiliers ou immobiliers. Il doit s'effectuer par testament olographe (écrit, daté et signé de votre main et déposé si cela est possible chez un notaire) ou authentique (dicté chez un notaire).

4 ENVIE DE NOUS SOUTENIR AUTREMENT ?

- Organisez une collecte
- Proposez l'arrondi solidaire
- Participez ou organisez un petit-déjeuner solidaire

On vous laisse inventer la suite de cette liste ! 

Contact

Aline Rol, directrice de la communication / a.rol@adapei83.fr / 07 89 67 79 69